

Le 17 août 2016

Rentrée : plus de 30% des communes font payer les activités périscolaires

Cette année, la rentrée des classes sera plus chère pour les parents dont les enfants sont en maternelle ou en primaire. Avec la baisse des dotations de l'Etat, de plus en plus de communes demandent aux familles de participer aux financements des activités périscolaires, avec le risque d'augmenter les inégalités.



A deux semaines de la rentrée, Myriam Menez, la secrétaire générale de la Peep, la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, a estimé sur France Info que *"plus de 30% des communes françaises feraient payer les activités périscolaires"* à la rentrée prochaine. Un phénomène qui serait *"de plus en plus fréquent"*, avec des tarifications allant jusqu'à 20 à 40 euros la semaine.

Une tarification qui risque d'augmenter les inégalités entre les enfants. *"Pour certaines familles, ça devient excessif quand on a deux ou trois enfants. On en voit d'ailleurs certaines se réorganiser et préférer ne pas mettre leurs enfants au périscolaire"*, a noté la secrétaire générale de la Peep.

Des disparités entre les communes

Il y a un risque d'inégalité entre les familles, mais aussi entre les communes, qui ne sont pas toutes en mesure de proposer des activités similaires. *"On a des endroits où on paye très cher mais ce n'est que de la garderie et d'autres où on paye très peu pour des activités intéressantes"*, a souligné Myriam Menez.

La principale explication mise en avant est le coût de la réforme des rythmes scolaires. *"Les communes reçoivent une aide de 35 à 50 euros par enfant par an. C'est très faible"*, a commenté la secrétaire générale de la Peep. Selon elle, *"les rythmes scolaires tels qu'ils sont proposés aujourd'hui sont inadaptés pour les enfants et ne répondent pas aux besoins des familles."*

L'Association des maires de France dénonce la baisse des dotations de l'Etat et demande plus d'aide pour payer ces activités périscolaires. Philippe Laurent, secrétaire général de l'association des maires de France a estimé ce mercredi sur France info que les communes ne pouvaient pas "laisser gratuit un certain nombre d'activités" qui leur coûtent.

"On ne peut pas nous demander de payer plus alors qu'on reçoit moins"

Selon lui, le coût moyen par enfant des nouvelles activités scolaires est de l'ordre de 220 à 230 euros. *"L'Etat participe à hauteur à peu près de 30% a expliqué Philippe Laurent, et les caisses d'allocations familiales peuvent apporter une aide qui représente 10 à 15%. Mais le coût reste important considère le secrétaire général pour certaines communes notamment les communes rurale s."* Philippe Laurent considère "qu'il y a 5% de communes supplémentaires qui vont faire payer les activités périscolaires" cette année. *"On ne peut pas nous demander de payer plus alors qu'on reçoit moins"*, a déclaré Philippe Laurent, qui fait référence à la baisse des dotations de l'Etat.

834 millions d'euros depuis 2013

Mais pour Françoise Moulin-Civil, *"l'Etat aide déjà considérablement"*. L'Etat a déjà versé, selon elle, *"834 millions d'euros depuis 2013 pour accompagner la mise en place de ces activités"*. *"Ce sont plus de 20.000 communes qui ont bénéficié de ce fond de soutien"*, a-ajouté Françoise Moulin-Civil.

Les caisses d'allocations familiales apportent également un soutien. *"Plus d'1,2 milliard d'euros a été versé"*, selon la rectrice de Lyon. Très souvent, ce qui est demandé aux familles est *"une participation symbolique"* a conclu la présidente du comité de suivi des activités périscolaires qui estime par ailleurs que le nombre de communes qui font payer les activités périscolaires est stable depuis 2014.

